# Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00616 **Publié le 10 novembre 2026**


## Délibération n° 657-2026/BAPS/DAEM du 10 novembre 2026

### Approuvant la cession à titre gratuit de biens provinciaux au profit de l'Association des piroguiers du Mont-Dore

**LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD,**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 91-2025/APS du 4 décembre 2025 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2026 ;

Vu le courrier de l'Association des piroguiers du Mont-Dore du 10 septembre 2026 ;

Vu le rapport n° 217585-2026/1-ACTS/DAEM du 29 septembre 2026,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2026,LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 :** Est autorisée la cession à titre gracieux au profit de l'Association des piroguiers du Mont-Dore, du bien provincial suivant : une tente.

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise à Mme la commissaire déléguée de la République, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée à l'intéressée.

*Pour la présidente et par délégation, Le premier vice-président*

*GIL BRIAL*